

REGLEMENT DU « QUIZ DES PRODUITS DU TERROIR »

Le présent règlement détermine les règles et conditions de participation du « Quiz des Produits du Terroir », que le participant reconnaît accepter, sans réserve, du seul fait de sa participation.

1. ORGANISATION

Le syndicat mixte Pays Haut Languedoc & Vignobles organise sur le site <https://jeu-digital.fr/phlv/quiz-produits-du-terroir/> un jeu gratuit sans obligation d'achat. Le jeu débutera le 01/12/2024 et se terminera le 31/12/2024 à 00h.

2. RESPECT DU RÈGLEMENT DU JEU

Le fait de participer au présent Jeu vaut pour acceptation expresse et sans réserve de l'ensemble des dispositions du présent règlement.

Le participant déclare satisfait à toutes les conditions nécessaires pour participer au Jeu et s'engage à respecter les conditions du présent règlement, les lois et les réglementations applicables.

3. ACCÈS AU JEU

La participation au jeu est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 18 ans à la date de publication du présent règlement.

Le Jeu est limité à 1 participation par personne et par canal. Toute participation multiple d'une même personne sous couvert de plusieurs comptes ou pseudonymes, pour le compte d'autres participants est interdite et sera analysée comme une fraude au Jeu.

4. INSCRIPTION ET PARTICIPATION AU JEU

1/ Les étapes pour participer au jeu en ligne sont :

- Se rendre sur le site du jeu et répondre correctement à toutes les questions du quiz et envoyer sa participation, après avoir renseigné ses coordonnées.

2/ Les étapes pour participer au jeu en magasin sont :

- Se rendre dans l'un des points de vente/Offices du Tourisme participants, répondre correctement à toutes les questions du quiz papier et le glisser dans l'urne prévue à cet effet.

Aucune inscription par un autre moyen de communication qu'indiqué précédemment ne pourra être prise en compte et notamment par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique.

Les inscriptions seront ouvertes du 01/12/2024 au 31/12/2024 à 00h.

Le tirage au sort aura lieu le 10/01/2024 et un mail sera envoyé aux gagnants.

Les inscriptions seront considérées comme nulles si elles sont envoyées après la date limite d'inscription, si elles sont incomplètes, erronées, illisibles ou frauduleuses.

5. LA DOTATION

DOTATION PRINCIPALE : 1 an de produits locaux, d'une valeur totale de 1 000€ TTC, soit 1 panier garni de produits du terroir chaque mois, d'une valeur unitaire de 83,40€ TTC.

DOTATION SECONDAIRES : 20 tote bags « Consommer local, c'est l'idéal », d'une valeur unitaire de 8€ TTC.

LOT EN LIGNE UNIQUEMENT : 1 coupon de -10% de réduction, valable dans les points de vente participant à l'opération.

Des conditions s'appliquent : le coupon peut ne pas être cumulable avec d'autres offres ou réductions en cours dans les points de vente participants. Le coupon de réduction peut être utilisé une fois par point de vente, mais par son seul destinataire initial. Le coupon de réduction n'est valable que sur les produits du terroir. Rendez-vous dans votre point de vente pour obtenir le détail des conditions d'utilisation propres.

6. MISE À DISPOSITION DES LOTS

Dotation principale : Le gagnant pourra récupérer sa dotation chaque mois dans un point de vente sélectionné. Si le gagnant ne réside pas à proximité, un bon d'échange lui permettant d'obtenir son panier garni lui sera remis chaque mois, par email. Ce bon d'échange pourra ensuite être échangé contre la dotation, à savoir un panier garni de produits du terroir chaque mois.

Dotations secondaires (tote bags) : Les gagnants pourront récupérer leur dotation dans un point de vente sélectionné. Les lots pourront également être envoyés par voie postale.

Coupon (lot en ligne) : par mail directement après la participation en ligne.

Seuls les participants ayant inscrit une adresse email valide au début du concours pourront prétendre à leurs lots.

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre valeur en numéraire, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Le gagnant renonce à réclamer à Pays Haut Languedoc & Vignobles tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du candidat du jeu-concours et l'annulation de sa dotation.

Pays Haut Languedoc & Vignobles ne saura être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du « quiz » dans les conditions initiales prévues), le jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

Pays Haut Languedoc & Vignobles se réserve le droit de changer unilatéralement la dotation, en cas d'imprévu.

7. RESPECT DES REGLES ET MODERATION

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants, ainsi qu'au respect de l'esprit du concours et d'autrui, attitude non suggestive, ne portant pas atteintes aux bonnes mœurs, ni au droit à l'image d'autrui.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

Pays Haut Languedoc & Vignobles se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

Pays Haut Languedoc & Vignobles se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu.

Pays Haut Languedoc & Vignobles pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

9. RESPONSABILITE

La responsabilité de Pays Haut Languedoc & Vignobles ne pourra être mise en cause dans les cas suivants :

- Lorsque le présent jeu doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le jeu. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement.

Pays Haut Languedoc & Vignobles décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

Pays Haut Languedoc & Vignobles ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du site internet. La participation au présent Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, Pays Haut Languedoc & Vignobles ne saurait en aucune circonstance être déclaré responsable, sans que cette liste soit limitative, d'éventuels dysfonctionnements du réseau Internet ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Jeu.

En outre, Pays Haut Languedoc & Vignobles ne saurait être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacements, délais de transmission, défaillances des circuits de communication, destruction, dégradation, accès non autorisé aux formulaires ou bulletins, non réception d'un formulaire ou bulletin n'ayant pas abouti pour des raisons de circulation sur Internet ou de défaillance technique de l'ordinateur ou du téléphone d'un participant ou de toute personne liée à la participation du présent jeu, ou tout autre problème lié aux réseaux de télécommunications, aux ordinateurs en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels.

10. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le gagnant ne pourra s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de son prénom, lors de l'annonce des résultats du jeu, afin de servir de témoignage, sauf s'il renonce à son prix.

Les informations communiquées au cours du jeu concours feront l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à l'usage interne de Pays Haut Languedoc & Vignobles.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Ces droits pourront être exercés en contactant le Délégué à la protection des données (DPO) par mail : oenotourisme@payshlv.com ou par voie postale : Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles, 1 rue de la voie ferrée, 34360 Saint-Chinian

Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu concours. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu-concours seront réputées renoncer à leur participation. De même, le gagnant ne pourra s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de son prénom, lors de l'annonce des résultats du jeu, afin de servir de témoignage, sauf s'il renonce à son prix.

Pays Haut Languedoc & Vignobles utilisera uniquement les données personnelles aux fins qui auront été indiquées au moment de l'inscription au Concours.

Pays Haut Languedoc & Vignobles est autorisé à transmettre les données personnelles aux Offices du Tourisme et aux AOP/IGP du territoire.

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Pays Haut Languedoc & Vignobles.

Ces données sont recueillies pour contacter le(s) gagnant(s) et leur envoyer dans l'année des informations sur nos événements, promotions ou autre via email ou sms.

Les données collectées sont à destination du service Communication et Marketing pour une durée de 5 ans à compter de la date de publication du jeu.

11. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au « Quiz des Produits du Terroirs » implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Ce règlement est disponible en ligne sur <https://jeu-digital.fr/phlv/quiz-produits-du-terroir/>

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par Pays Haut Languedoc & Vignobles et la décision sera sans appel.

Règlement soumis à la loi Française